



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
4 juillet 2023

Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-neuvième session

Réunion du Groupe d'experts
Addis-Abeba, 14–16 août 2023

Ordre du jour provisoire annoté*

I. Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient ses sessions ordinaires tous les deux ou trois ans. L'offre faite par le Gouvernement éthiopien d'accueillir la dix-neuvième session a été acceptée par la Conférence lors de la reprise de sa dix-huitième session, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 12 au 16 septembre 2022.
2. Conformément à ce qui précède, la dix-neuvième session se tiendra du 14 au 18 août 2023 à l'Ethiopian Skylight Hotel à Addis-Abeba (Éthiopie). La réunion du groupe d'experts se tiendra du 14 au 16 août 2023.
3. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts de la dix-neuvième session ordinaire (AMCEN/19/EGM/1).
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la reprise de la dix-neuvième session publiée sous la cote AMCEN/19/INF/1. Une liste des documents établis pour la session figure à l'annexe I du présent document et le programme de travail est exposé à l'annexe II.

II. Objectifs et aperçu général de la dix-neuvième session

5. Selon les dernières orientations de la Conférence en matière de politiques, la Conférence doit axer une grande part de ses travaux sur l'appui à la mise en œuvre. Pour cela, la dix-neuvième session ordinaire a pour objectif de renforcer la collaboration entre les différentes institutions et d'améliorer l'application des cadres environnementaux régionaux et mondiaux afin de relever les défis environnementaux auxquels le continent fait face.
6. La session aura donc pour thème : « *Exploiter les possibilités et renforcer la collaboration pour relever les défis environnementaux en Afrique* ». Ce thème prévoit d'élargir les initiatives existantes, de tirer parti de nouvelles possibilités, d'améliorer la collaboration et de renforcer le rôle des institutions qui apportent un appui à la mise en œuvre des résultats à l'échelle régionale et mondiale.
7. La session offrira un espace pour renforcer l'engagement collectif de l'Afrique en faveur du programme mondial en matière d'environnement, y compris dans le cadre des différentes conférences des Parties aux accords environnementaux, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres processus multilatéraux liés à la lutte contre les changements climatiques, la désertification, la perte de nature et de biodiversité, et la pollution, entre autres, et pour veiller à ce que la région soit non seulement capable de relever les défis dans ces domaines, mais aussi de tirer parti des possibilités nouvelles en faveur d'un développement durable du continent.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

8. La dix-neuvième session ordinaire offrira aux ministres l'occasion de fournir des orientations de politique générale pour les grandes manifestations à venir en matière d'environnement, notamment : la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Sommet africain sur le climat ; la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; la participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique ; les préparatifs de l'Afrique en vue de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; les préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et la réaction de l'Afrique à la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

9. La session visera également à renforcer la contribution de la Conférence au programme de la région en matière d'environnement et de développement durable. Il s'agira notamment d'aborder les questions environnementales nouvelles, de renforcer les efforts de collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, d'étoffer la base financière (fonds d'affectation spéciale de la Conférence) et d'examiner les propositions visant à améliorer le règlement intérieur de la Conférence, comme il a été décidé à la reprise de la dix-huitième session ordinaire, entre autres questions.

10. Le groupe d'experts portera à l'attention des ministres les questions ci-dessus, en fournissant des projets de déclaration, de décisions et de messages clefs à leur intention, pour examen lors du segment ministériel.

III. Points inscrits à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion

11. Le représentant du Président de la Conférence (Sénégal) prononcera une allocution de bienvenue. Un représentant du Gouvernement éthiopien, le Président du Comité technique du Corps diplomatique africain à Nairobi et le Président du Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement feront de brèves observations.

12. Les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui assureront le secrétariat de la Conférence, et de la Commission de l'Union africaine prononceront également des déclarations d'ouverture.

Point 2

Questions d'organisation

13. Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Conférence, la réunion du groupe d'experts se tiendra sous les auspices du Bureau de la dix-huitième session. Par conséquent, le représentant du Président de la Conférence, le Ministre de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique du Sénégal, présidera la réunion du groupe d'experts.

14. Le Bureau de la Conférence comprend actuellement les membres suivants :

- a) Président : Sénégal
- b) Vice-Présidents : Botswana, Mauritanie, République démocratique du Congo et Soudan.

a) Adoption de l'ordre du jour

15. Les experts souhaiteront peut-être adopter l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire publié sous la cote AMCEN/19/EGM/1.

b) Organisation des travaux

16. Les experts souhaiteront peut-être adopter le programme de travail figurant à l'annexe II du présent document.

17. Le groupe d'experts souhaitera peut-être constituer les groupes de travail qu'il jugera nécessaires. Le Président invitera les experts à se joindre à ces groupes et à faire connaître leur choix au secrétariat en fin de journée le premier jour de la réunion.

18. Un représentant du secrétariat présentera une introduction, les objectifs de la réunion ainsi que des informations sur les groupes de travail, selon qu'il conviendra.

Point 3

Examen du rapport du secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

19. Le secrétariat présentera un rapport sur les activités de la Conférence durant la période intersessions 2022-2023, publié sous la cote AMCEN/19/EGM/2. Le rapport a pour objet de fournir aux participants à la dix-neuvième session de la Conférence des informations sur l'état d'application des décisions prises par la Conférence à la reprise de sa dix-huitième session ordinaire, ainsi que sur d'autres activités menées pendant la période considérée.

Point 4

Progrès dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et examen des questions environnementales émergentes :

a) Programme de relance vert pour l'Afrique

20. Le Programme de relance vert pour l'Afrique est une initiative innovante pilotée par l'Afrique, mise au point et adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour appuyer les efforts de relèvement du continent face aux effets socioéconomiques et environnementaux dévastateurs engendrés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Programme a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains lors de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 5 et 6 février 2022.

21. La mise en œuvre du Programme n'a pas été pleinement réalisée, les aspects opérationnels du Programme restant à être pleinement institutionnalisés au sein de l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment l'intégration des initiatives ayant manifesté leur intérêt de se joindre au Programme de relance.

22. Un représentant de l'Afrique du Sud présentera brièvement l'état d'avancement du Programme et les propositions visant à le revitaliser.

b) Forum africain des organismes de protection de l'environnement

23. La reprise de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a décidé, dans sa décision 18/1, de créer un forum réunissant les chefs des organismes de protection de l'environnement en Afrique.

24. Le Bureau Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Autorité rwandaise de gestion de l'environnement, a accueilli la première table ronde officielle du Forum africain des organismes de protection de l'environnement à Kigali (Rwanda), du 7 au 8 mars 2023.

25. L'objectif de la réunion était de discuter et de convenir de la nature, de la structure et des modalités opérationnelles du forum des organismes de protection de l'environnement en Afrique et d'établir un cadre commun pour élargir l'Interface science-politiques, afin de relever les défis environnementaux en Afrique.

26. Un(e) représentant(e) du Gabon fera un bref exposé sur ce sujet. Le secrétariat a également élaboré une note d'information sur le sujet, publiée sous la cote AMCEN/19/EGM/3.

c) Les minéraux critiques et leur rôle dans les transitions énergétiques en Afrique

27. Les minéraux critiques, également connus sous le nom de minéraux stratégiques ou d'éléments de terres rares, sont des matières premières essentielles utilisées dans divers secteurs industriels, y compris les technologies des énergies renouvelables. Ils jouent un rôle crucial dans la facilitation de la transition vers un système énergétique plus propre et plus durable.

28. L'Afrique est déjà un producteur majeur de plusieurs minéraux critiques, notamment le cobalt, le cuivre, le lithium et les terres rares. La croissance du secteur des énergies propres en Afrique devrait stimuler la demande de minéraux critiques. Cela représente une possibilité majeure pour l'Afrique, qui est bien placée pour devenir un fournisseur majeur de ces minéraux critiques.

29. La demande croissante de minéraux et de métaux critiques due aux tendances mondiales en matière de croissance démographique, d'urbanisation et d'énergie à faible intensité de carbone à la fois pose des difficultés et offre des possibilités pour le développement durable en Afrique. Il est donc nécessaire de comprendre les ressources disponibles sur le continent pour formuler, planifier et mettre en œuvre des politiques fondées sur des données probantes.

30. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un bref exposé sur ce sujet. Le secrétariat a également élaboré une note d'information sur le sujet, publiée sous la cote AMCEN/19/EGM/4.

d) Élimination progressive du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique

31. Lors de la reprise de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence, les États membres, par la décision 18/1 b), se sont engagés à réduire la mise en décharge sauvage et le brûlage de déchets à l'air libre en Afrique et à promouvoir l'utilisation des déchets en tant que ressource pour la création de valeur et d'emplois, afin de construire des économies plus inclusives et plus durables. La décision prévoyait des actions clés qui devaient être menées par les pays africains et les partenaires de développement. Elle a également appelé à la mise en place d'un partenariat multipartite pour l'élimination du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique.

32. Le partenariat multipartite pour l'élimination du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique, qui servira d'instrument clé pour l'application de la décision, a été officiellement lancé lors de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh en novembre 2022. L'objectif global du partenariat multipartite sur le brûlage des déchets à l'air libre est de galvaniser l'action collective visant à réduire de 60 % le brûlage des déchets à l'air libre d'ici à 2030 et à l'éliminer totalement d'ici à 2040.

33. Un représentant de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique fera un bref exposé sur les progrès réalisés dans l'application de la décision de la Conférence.

e) Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement

34. La dix-septième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenue à Durban en novembre 2019, a accueilli favorablement la création de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement en tant que mécanisme d'aide à la prise de décision sur l'utilisation durable de ses ressources environnementales par l'Afrique, de surveillance de la mise en œuvre de cette utilisation et de suivi des progrès réalisés dans cette utilisation.

35. La session a également prié les États membres et les institutions régionales de collaborer étroitement avec l'Agence de développement de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine, de fournir l'appui technique et financier nécessaire à la multipartite Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement, de participer à celle-ci, et de fournir les données requises pour enrichir le portail géospatial.

36. Un(e) représentant(e) de l'Agence de développement de l'Union africaine fera un bref exposé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette initiative.

f) Collaboration avec les ministres africains des finances et de la planification économique

37. À la reprise de sa dix-huitième session ordinaire, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est convenue de s'engager avec les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en vue d'accélérer une collaboration officielle durable et à long terme qui garantira une transformation socioéconomique et environnementale efficace et innovante de l'Afrique.

38. La session a chargé le secrétariat de collaborer avec le secrétariat de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine sur la collaboration avec la Conférence.

39. Par la suite, la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique, à sa cinquante-cinquième session, tenue à Addis-Abeba en mars 2023, s'est engagée à collaborer avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour forger des efforts et des actions collectifs afin d'accélérer le développement socioéconomique et environnemental et les investissements verts en Afrique, et la mobilisation de la finance climatique.

40. Un représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique présentera une brève mise à jour des efforts entrepris pour rendre opérationnelles les décisions susmentionnées.

g) Économie circulaire

41. La dix-septième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est convenue, dans sa décision 17/1(III) d'élaborer un programme régional pour promouvoir et développer l'économie circulaire, et, à cet égard, a prié la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les communautés économiques régionales et les autres partenaires d'appuyer ce programme.

42. La décision a également souligné la nécessité de promouvoir l'économie circulaire au moyen d'une approche intégrée, qui donne lieu à l'implication des parties prenantes, l'élaboration de politiques et la recherche-développement, et qui encourage et stimule les initiatives vertes menées par les secteurs privé, public et communautaire.

43. Il convient également de noter que l'Alliance africaine pour l'économie circulaire a été créée en tant que coalition de nations africaines dirigée par les gouvernements, avec pour mission de stimuler la transformation de l'Afrique vers une économie circulaire génératrice de croissance économique, d'emplois et de résultats positifs en matière d'environnement.

44. Un représentant de la Commission de l'Union africaine fera un court exposé sur cette question.

Point 5**Changements climatiques****a) Sommet sur le climat en Afrique**

45. Le sommet sur le climat en Afrique, accueilli conjointement par le Kenya et la Commission de l'Union africaine, se tiendra du 4 au 6 septembre 2023 à Nairobi.

46. Le sommet réunira des dirigeants d'Afrique et d'ailleurs : partenaires du développement, organisations intergouvernementales, secteur privé, universités, organisations de la société civile, femmes et jeunes, afin de concevoir et de catalyser des actions et des solutions pour les changements climatiques en Afrique, en fournissant une plateforme pour délibérer sur le lien entre les changements climatiques, la réalité du développement de l'Afrique, et la nécessité d'encourager l'augmentation des investissements dans l'action climatique au niveau mondial, et plus particulièrement en Afrique.

47. Le sommet vise à consolider la voix de l'Afrique et à élaborer un projet de croissance verte durable pour le continent. Le document final du sommet sera la « Déclaration de Nairobi des dirigeants africains sur les changements climatiques et l'appel à l'action », qui orientera le programme climatique de l'Afrique et les préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

48. Un représentant du Kenya fera un bref exposé sur l'état d'avancement des préparatifs, de la réalisation des objectifs et de l'obtention des résultats escomptés du sommet.

b) Préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

49. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis). Il s'agira d'un moment clé où le monde fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

50. Le premier bilan mondial fournira une évaluation complète des progrès réalisés depuis l'adoption de l'Accord de Paris. Cela permettra d'aligner les efforts sur l'action climatique, y compris les mesures qui doivent être mises en place pour combler les lacunes au niveau des progrès enregistrés.

51. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera un récapitulatif des textes issus de la vingt-septième session de la Conférence des Parties puis donnera un aperçu, une analyse et un état des négociations relatives aux changements climatiques et fera le point sur les questions en suspens dans le cadre des préparatifs de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties

Point 6**Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin**

52. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans sa résolution 5/14 intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », a appelé à prendre de nouvelles mesures à l'échelle internationale en élaborant un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, notamment dans le milieu marin. La résolution a demandé à la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer un comité de négociation intergouvernemental.
53. La première session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, s'est tenue en Uruguay du 28 novembre au 2 décembre 2022.
54. La deuxième session, qui s'est tenue du 29 mai au 2 juin 2023 à Paris (France), s'est conclue par un mandat donné au Président du comité intergouvernemental de négociation, avec l'appui du Secrétariat, pour élaborer un avant-projet de l'accord avant la prochaine session, qui se tiendra du 13 au 17 novembre 2023 à Nairobi (Kenya).
55. Le Président du groupe africain de négociateurs sur la pollution plastique donnera un aperçu de l'engagement de l'Afrique et des résultats des deux sessions du comité intergouvernemental de négociation, puis il présentera une analyse et une mise à jour des priorités de l'Afrique, ainsi que les prochaines étapes des préparatifs de la troisième session du comité intergouvernemental de négociation. Le secrétariat a également élaboré une note d'information sur le sujet, publiée sous la cote AMCEN/19/2.

Point 7**Préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

56. La sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement se tiendra du 26 février au 1^{er} mars 2024, au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi (Kenya)
57. Le thème de la sixième session de l'Assemblée est « Actions multilatérales efficaces, inclusives et durables pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution ».
58. Un représentant de l'équipe technique du Corps diplomatique africain basé à Nairobi fera un bref exposé sur les préparatifs du Groupe des États d'Afrique en vue de son engagement lors de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.
59. Un représentant du Bureau des affaires de gouvernance du PNUE fera un exposé sur la feuille de route en vue de la sixième session de l'Assemblée.
60. Le secrétariat a également élaboré une note d'information sur le sujet, publiée sous la cote AMCEN/19/3.

Point 8**Préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

61. La cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques devrait se tenir du 25 au 29 septembre 2023 à Bonn (Allemagne). Elle sera précédée par la reprise de la quatrième session du processus intersessions examinant l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, qui se tiendra les 23 et 24 septembre 2023.
62. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, entreprend des examens périodiques de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui est un cadre d'action visant à promouvoir la prévention des risques chimiques dans le monde.

63. Un(e) représentant(e) de l'Angola fera un bref exposé sur ce sujet. Le secrétariat a également élaboré une note d'information sur le sujet, publiée sous la cote AMCEN/19/EGM/5.

Point 9

Implications du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour l'Afrique

64. La conclusion de la quinzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a vu l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Le cadre consiste en des objectifs mondiaux à atteindre d'ici à 2030 et au-delà pour sauvegarder et utiliser durablement la biodiversité.

65. Avec l'adoption du cadre, il est urgent d'accélérer l'action dans tous les secteurs et dans l'ensemble de la société aux fins de la réalisation des objectifs et des cibles du cadre pour s'attaquer aux principaux moteurs de la perte de biodiversité et faire avancer le programme relatif à la nature.

66. Le Président du groupe africain de négociateurs sur la biodiversité donnera un aperçu de ce que le cadre signifie pour l'Afrique, car il est nécessaire de mieux comprendre les implications du cadre pour l'Afrique. Le secrétariat a également élaboré une note d'information sur le sujet, publiée sous la cote AMCEN/19/EGM/6.

Point 10

Préparatifs africains de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

67. La seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les réunions de ses organes subsidiaires se tiendront à Riyadh (Arabie saoudite) du 2 au 13 décembre 2024.

68. On se souviendra que la quinzième session de la Conférence des Parties a adopté 38 décisions, notamment sur l'occupation des terres, les migrations et le genre, qui soulignent le rôle des terres dans la résolution de multiples crises. La Conférence des Parties a appelé à accélérer la restauration d'un milliard d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030, et à renforcer la résilience face à la sécheresse.

69. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur la désertification présentera ce point de l'ordre du jour en soulignant les progrès accomplis dans l'application des décisions de la quinzième session et les étapes prévues dans les préparatifs de la seizième session du point de vue africain.

Point 11

Questions relatives à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

a) État du Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

70. Le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a été créé afin de fournir, en totalité ou en partie, le financement nécessaire au fonctionnement des organes de la Conférence et à la mise en œuvre de ses activités, et de doter la Conférence d'une base financière durable.

71. La Conférence a à plusieurs reprises souligné qu'il importait que tous les États membres versent des contributions conformément aux décisions de la Conférence. Lors de la reprise de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence, qui s'est tenue à Dakar en septembre 2022, les États membres se sont engagés à tout mettre en œuvre pour verser leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale. Malgré cet engagement, peu d'améliorations ont été enregistrées au cours de la période considérée.

72. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera rapport sur l'état du Fonds général d'affectation spéciale, tel qu'il figure dans le document AMCEN/19/4.

73. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un bref exposé sur le Fonds pour l'environnement pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

b) Examen du règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

74. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, lors de la reprise de sa dix-huitième session ordinaire qui s'est tenue du 12 au 16 septembre 2022 à Dakar (Sénégal), a noté que les statuts et le règlement intérieur de la Conférence n'avaient pas été revus depuis leur adoption, alors que plusieurs changements étaient intervenus dans les dispositions relatives aux politiques et les dispositions juridiques et institutionnelles du secteur de l'environnement aux niveaux national, continental et mondial.

75. Par sa décision 18/1 f), la Conférence est convenue que le règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement devait être revu afin de recenser les domaines nécessitant une révision conformément aux statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

76. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un bref exposé sur l'état d'avancement de la révision du règlement intérieur de la Conférence.

Point 12

Exposé sur la septième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial.

77. La septième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial se tiendra du 22 au 26 août 2023 à Vancouver (Canada). L'Assemblée est l'organe directeur du Fonds pour l'environnement mondial. Elle comprend des représentants des 185 pays membres et est chargée d'examiner et d'évaluer les politiques générales, les opérations et la composition du Fonds.

78. La septième Assemblée sera l'occasion de dresser un bilan critique pour les objectifs de 2030 visant à mettre fin à la pollution et à la perte de nature, à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir une conservation inclusive et menée au niveau local. Elle devrait inclure le lancement du Fonds du Cadre mondial de la biodiversité, une nouvelle source de financement pour la protection des espèces menacées et de leurs écosystèmes à l'échelle mondiale.

79. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un bref exposé sur ce sujet.

Point 13

Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages

80. Un(e) représentant(e) du secrétariat donnera un aperçu du projet de déclaration, des projets de décisions et des principaux messages qui seront communiqués à la réunion ministérielle et demandera qu'ils soient examinés aux fins d'approbation sous la direction du Président de la réunion du groupe d'experts.

Point 14

Questions diverses

81. Toutes autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour seront examinées. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information à distribuer au cours de la session.

Point 15

Clôture de la réunion

82. Le Président invitera la Directrice du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'Afrique et le Directeur du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union africaine à formuler des observations finales et prononcera ensuite la clôture de la réunion.

Annexe I

Liste des documents

<i>Symbole</i>	<i>Intitulé du document</i>
Documents de travail	
AMCEN/19/EGM/1	Ordre du jour provisoire du segment du groupe d'experts
AMCEN/19/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du débat d'experts
AMCEN/19/1	Ordre du jour provisoire du débat ministériel
AMCEN/19/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du débat ministériel
AMCEN/19/EGM/2	Rapport du secrétariat pour la période 2022-2023
AMCEN/19/EGM/3	Forum africain des organismes de protection de l'environnement
AMCEN/19/EGM/4	Les minéraux critiques et leur rôle dans les transitions énergétiques en Afrique
AMCEN/19/2	Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
AMCEN/19/3	Préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
AMCEN/19/EGM/5	Préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
AMCEN/19/EGM/6	Implications pour l'Afrique du Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal Favoriser une gouvernance durable des sols en Afrique
AMCEN/19/4	État du Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Documents d'information	
AMCEN/19/INF/1	Note d'information de la dix-neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/19/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2023
Documents de référence	
AMCEN/18(II)/15	Rapport de la réunion ministérielle de la reprise de la dix-huitième session
SAICM/ICCM.4/15	Rapport de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
AMCEN/18(II)/5	Collaboration entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les ministres africains des finances et de la planification économique
AMCEN/18(II)/6	Élimination progressive du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique
AMCEN/18(II)/12	Textes issus de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
UNEP/PP/INC.1/14	Rapport du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, sur les travaux de sa première session
CBD/COP/DEC/15/4	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Stratégie et plan d'action sur les changements climatiques de la Commission de l'Union africaine (2022-2032) Règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Constitution de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : Rapport de la consultation régionale africaine sur le processus du comité intergouvernemental de négociation, mai 2023, Accra (Ghana)

Annexe II

Programme de travail du segment d'experts du 14 au 16 août 2023

Lundi 14 août 2023

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
8 h 30 – 9 heures	Point 1 Ouverture de la réunion
9 heures – 9 h 15	Point 2 Questions d'organisation : a) Adoption de l'ordre du jour b) Organisation des travaux
9 h 15 – 9 h 45	Point 3 Examen du rapport du secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
9 h 45 – 11 h 30	Point 4 Progrès dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et examen des questions environnementales émergentes : a) Programme de relance vert pour l'Afrique b) Forum africain des organismes de protection de l'environnement c) Les minéraux critiques et leur rôle dans les transitions énergétiques en Afrique d) Élimination progressive du brûlage de déchets à l'air libre en Afrique e) Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement f) Collaboration avec les ministres africains des finances et de la planification économique g) Économie circulaire.
11 h 30 – 12 h 15	Point 5 Changements climatiques : a) Sommet sur le climat en Afrique b) Vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
12 h 15 – 13 heures	Point 6 Participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
13 heures – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 15 h 15	Point 7 Préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
15 h 15 – 16 heures	Point 8 Préparatifs de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
16 heures – 16 h 30	Point 9 Implications pour l'Afrique du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
16 h 30 – 17 heures	Point 10 Préparatifs africains de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
17 heures – 17 h 45	Point 11 Questions relatives à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : a) État du Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
	b) Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
	c) Examen du règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
	d) Examen de la composition du nouveau Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
17 h 45 – 18 heures	Point 12 Exposé sur la septième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial

Mardi 15 août 2023

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
9 heures – 13 heures	Séances de travail en petits groupes
13 heures – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 18 heures	Séances de travail en petits groupes (suite)

Mercredi 16 août 2023

<i>Heure</i>	<i>Description</i>
9 heures – 11 h 30	Textes issus des sessions du groupe de travail (plénière)
11 h 30 – 13 heures	Point 13 Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages
13 heures – 14 h 30	Pause
14 h 30 – 16 h 30	Point 13 (suite) Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages
16 h 30 – 17 heures	Point 14 Questions diverses
17 heures	Point 15 Clôture de la réunion